

Éditorial de la CSILC

Arrêtez la déportation de José Figueroa

La semaine dernière, José Figueroa, un demandeur d'asile salvadorien réclamant le statut de réfugié en Colombie-Britannique, a dû se résoudre à demander l'asile sanctuaire à l'Église Luthérienne de Langley pour éviter d'être déporté au El Salvador. M. Figueroa, qui est marié et père de trois enfants nés au Canada, a reçu un ordre de déportation de la part de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada en raison de son affiliation avec le Front Farabundo Marti de Libération nationale (FMLN), lequel est le parti politique actuellement au pouvoir au El Salvador. S'il est déporté, M. Figueroa sera forcé d'abandonner sa famille incluant ses enfants nés au Canada, en dépit du fait qu'il a contribué de manière active à la communauté canadienne depuis plus de 15 ans. À moins que l'ordre de déportation ne soit renversé par le Ministre de la sécurité publique, M. Figueroa devrait être déporté le 29 octobre prochain.

LA CSILC est particulièrement troublée par le fait que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié base sa décision sur une analyse de l'Agence des services frontaliers du Canada qui conclue que le FMLN «est actuellement ou a été relié à des activités terroristes et/ou de subversion» ce qui coïncide avec les arguments légaux du ministre de la Sécurité publique. Ceci est un non sens.

Le FMLN n'est pas et n'a jamais été une organisation terroriste. Il ne figure pas sur la liste des entités terroristes établie par le Canada ou tout autre pays. De plus, durant la guerre civile salvadorienne qui a duré 12 ans, le FMLN a été reconnu internationalement comme une entité légitime et représentative dans une déclaration conjointe des gouvernements français et mexicain, en 1981. À ce moment, le FMLN était considéré comme une coalition s'opposant à l'intervention meurtrière et à la répression militaire du gouvernement salvadorien qui visait essentiellement sa propre population civile, violant les droits humains en toute impunité et s'en prenant à certaines catégories de citoyens dans une forme d'injustice socio-économique. Rappelons-nous l'assassinat de Monseigneur Romero, le meurtre de six jésuites à l'Université d'Amérique Centrale et le massacre d' El Mozote, parmi les actes de terreur commis par le régime. En 1992, suite aux accords de paix et aux négociations supportées par la communauté internationale, incluant le gouvernement canadien, la paix et la démocratie ont été rétablies au El Salvador et le FMLN est devenu un parti politique légitime. Depuis, il a participé aux élections à tous les niveaux et est devenu le parti au pouvoir. Le 15 mars 2009, les Salvadoriens ont élu le candidat du FMLN, Mauricio Funes, comme président. Le gouvernement canadien a reconnu cette élection comme étant légitime et démocratique et a dépêché le ministre des affaires étrangères, Peter Kent, durant l'assermentation présidentielle, le 1^{er} juin 2009. De plus, le gouvernement canadien a tenu une conférence intitulée 'Ethique et démocratie' à San Salvador en 2011, avec la participation du Président Funes. Tout cela est en totale contradiction avec la décision des autorités canadiennes de déporter un résident du Canada simplement pour avoir eu des liens avec le FMLN.

Ce n'est pas un secret que la plupart des réfugiés salvadoriens sont venus au Canada pour échapper à la répression et que plusieurs avaient des sympathies envers le FMLN, ou même des liens d'association avec le mouvement. Le cas de M. Figueroa constitue donc un dangereux précédent pour des centaines d'autres réfugiés salvadoriens établis ici depuis de nombreuses années et qui contribuent activement à la société canadienne. En vertu de la loi qui justifie sa déportation, même Nelson Mandela et Rigoberta Manchu, récipiendaires du Prix Nobel pour la paix, seraient interdits d'entrée au Canada.

Ce cas soulève également une question à savoir dans quelle mesure les autorités canadiennes se fondent sur des informations américaines pour déterminer qui est admissible à un statut de réfugié au Canada, ce qui est extrêmement problématique quand on sait que les États-Unis ont appuyé les régimes d'Amérique latine exportateurs de demandeurs d'asile (le Chili étant un de ces cas).

En conséquence, la CSILC presse le ministre de la Sécurité publique d'intervenir dans le cas de M. Figueroa pour annuler l'ordre de déportation et de lui permettre de demeurer avec sa famille afin qu'il puisse mener une vie active au sein de la communauté de Langley en Colombie-Britannique. De plus, le gouvernement doit éviter que ce genre de situation ne se reproduise et doit s'assurer que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié reconnaisse clairement et catégoriquement le FMLN comme une entité politique légitime et représentative. Le refus d'obtempérer à cette demande constituerait un affront auprès de la communauté salvadorienne résidant au Canada, ainsi qu'auprès de tous ceux qui ont fui un régime de répression pour se réfugier au Canada.

Roch Tassé
Coordonnateur national

Action urgente: Pour envoyer des lettres d'appui au Ministère de l'Immigration et de la Sécurité Publique [avant le 20 octobre] voir l'information à ce sujet au <http://wearejose.drupalgardens.com/tags/letters>